

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE RUGBY



Marcoussis, le 03 avril 2018

AVIS HEBDOMADAIRE n°1051

**FIN D'APPLICATION DE L'AVIS HEBDOMADAIRE N°1046 – REPORT DES
MATCHS DES COMPÉTITIONS FÉDÉRALES**

Pour faire face au grand nombre de matchs annulés en raison des conditions météorologiques particulièrement favorables de ce début d'année 2018, le Comité Directeur, lors de sa réunion 8 janvier 2018, avait décidé qu'à titre exceptionnel, il ne serait pas fait application, le cas échéant, des dispositions de l'article 313.3 des Règlements généraux de la F.F.R., pour toutes les rencontres des compétitions fédérales non disputées suite à des arrêtés municipaux d'interdiction depuis le 15 décembre 2017, et jusqu'à nouvel ordre.

Afin de revenir à un fonctionnement normal des compétitions fédérales, et pour assurer notamment le bon déroulement des dernières journées de phases qualificatives, les dispositions exceptionnelles mises en place par l'avis hebdomadaire n°1046 du 8 janvier 2018 sont levées et non-applicables à compter du 2 avril 2018 sur l'ensemble des compétitions fédérales.

Le Secrétaire Général

Destinataires :

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Directeur
Messieurs les Présidents des Comités Territoriaux
Messieurs les Présidents des Commissions
Mesdames, Messieurs les Président(e)s des Clubs affiliés à la FFR
Ligue Nationale de Rugby
Personnel de la FFR